



Bannière représentant G-L Bouchez par l'artiste flamand ENCQ (Henk De Ruddere)

Qu'est-ce qui permet de qualifier cette image d'antisémite ?

Joël Kotek

**Président de l'Institut Jonathas
Historien de l'antisémitisme de trait**

Cadre théorique

La distinction entre exagération et invention du réel porte un nom en historiographie. Gavin Langmuir (*Toward a Definition of Antisemitism*, 1990) oppose aux assertions réalistes - hostiles peut-être, mais portant sur des conduites observables, donc réfutables - les assertions chimériques, qui imputent à un groupe des actes qu'aucun de ses membres n'a jamais commis ni ne pourrait commettre. Langmuir fait de ce seuil le critère même de l'antisémitisme, et c'est ce qui rend le critère utilisable : il ne dépend ni de l'intention de l'auteur, ni de la sensibilité de celui qui regarde. Appliquons-le. « Georges-Louis Bouchez soutient Israël sans nuance » : assertion réaliste, vraie ou fausse, en tout cas discutable et une caricature qui s'en tiendrait là ne serait pas antisémite. De même, « Il le fait par calcul » : procès d'intention, déloyal peut-être, mais encore de l'ordre du débat. En revanche, « Il ne peut pas avoir de raisons propres, parce qu'une puissance qui s'est emparée de l'Amérique le remplit » : assertion chimérique, donc antisémite. Rien

ne peut l'établir, rien ne peut la démentir, qu'il proteste de ses convictions, et ce sera la preuve du conditionnement. Georges-Louis Bouchez n'est pas la cible de cette caricature : il est la démonstration de la puissance juive sur le monde politique.



L'imaginaire antisémite
Rothschild en maître du monde : David Dees, USA

Trois signes, un seul énoncé.

Le drapeau, d'abord. Le caricaturiste ne dit pas « les États-Unis soutiennent Israël » - proposition factuelle, discutable, banale. Il substitue l'étoile de David (bien moins israélienne que juive par son aspect) aux cinquante étoiles de l'Union. Or ces étoiles ne figurent pas une politique étrangère : elles figurent les États fédérés, c'est-à-dire le peuple souverain. Les remplacer, c'est affirmer que la souveraineté américaine a changé de mains, que le peuple a été dépossédé. C'est, mot pour mot, le schéma du « gouvernement d'occupation sioniste » (ZOG), né dans l'extrême droite américaine et devenu la *lingua franca* du complotisme mondial comme en témoigne ici cette caricature antisémite arabe.



Al-Watan, 15 mai 2018, Egypte.

L'entonnoir, ensuite. Il opère à deux niveaux. Iconographiquement, il est l'attribut médiéval de la folie, celui des insensés de Jérôme Bosch. Littéralement, il est l'instrument par lequel on verse une substance étrangère dans un récipient. L'homme représenté n'a pas d'opinions : il a un orifice par lequel on le remplit d'idées et de mensonges (sionistes).

Le traitement plastique, enfin. Bouchez est décoloré, spectral ; seule la puissance qui se tient derrière lui est en couleurs. La hiérarchie est inscrite dans la forme même : l'un est réel, l'autre n'en est que l'ombre.

Une clé qui explique tout et que rien ne réfute.

Léon Poliakov appelait cela la *causalité diabolique* : la réduction du désordre du monde à une volonté unique, cachée, malfaisante. Le propre de ce raisonnement est d'être infalsifiable. Que Georges-Louis Bouchez affirme agir par conviction, et l'on répondra que c'est la preuve du conditionnement. Un énoncé qu'aucun fait ne peut démentir n'appartient plus au débat public : il appartient au délire explicatif. L'image, du reste, n'invente rien. Elle cite la propagande nazie ou soviétique. Les nazis représentaient déjà les leaders bolchéviques comme américains en pantin de Judas, faucille et marteau et drapeau américain constellé d'étoiles de David, à l'appui.



Une grammaire antisémite nazie et arabe



De F.D. Roosevelt (Allemagne nazie, 1944) à Obama (2002), toujours la main des Juifs

La caricature soviétique d'après 1967 recyclait le même montage : étoile, dollar, Pentagone.



Dmitry Moor , revue Bezbozhnik u Stanka (1923). Agitator no. 12 (June 1971).

Le motif s'est ensuite banalisé, des franges radicales de droite comme de gauche.



Un non-Juif peut être victime d'antisémitisme.

C'est le point le moins compris, et le plus important. L'antisémitisme n'a jamais eu besoin de Juifs pour faire des victimes. Drumont dénonçait *La France juive* ; Vichy traquait « l'enjuivement » ; les nazis exécutaient les *Judenknechte*, les « valets des Juifs ». Dès lors qu'un individu est assigné à la catégorie, il en subit la logique.



L'extrême-droite traque le Juif dans tout homme politique honni. Ce sont au sens premier des victimes de l'antisémitisme (définition de l'IHRA)

Il en est de même aujourd'hui au sein du monde arabe qui aime judaïser les dictateurs d'hier et d'aujourd'hui.



Kadhafi (Libye), Morsi (Egypte), Assad (Syrie) sont Juifs ou enjuivés.

De quoi parle-t-on ?

Interrogé par Sophie Moffat et Kevin Van den Panhuyzen pour le magazine Bruzz, Mattias De Backer, professeur à la VUB et spécialiste de l'espace public, défend l'artiste au droit à la controverse. « *L'espace public*, nous dit-il, est par définition un lieu de conflit ... les artistes recherchent souvent délibérément ces zones grises pour susciter une réaction ou un débat. En soi, il n'est donc pas surprenant que de telles œuvres apparaissent également dans l'espace public. » Reste qu'on chercherait en vain dans cette représentation de J-L Bouchez le moindre objet d'un débat, sinon à déterminer si le président du parti libéral francophone est un être démoniaque ou une simple victime du

lobby juif, « vaste débat » qui nous ramène aux folles années de la collaboration où la liberté d'expression... antisémite était totale.



On n'est plus dans la zone grise mais dans le vert de gris nazi.

J-L. Bouchez en diable pro-israélien (Chrétien.be, 2021)

Affiche du film antisémite « Le Juif éternel » (Anvers 1941).

Ce que révèle cette caricature est décisif : l'antisémitisme n'est pas tant une hostilité envers des personnes, c'est une grille de lecture du monde. Georges-Louis Bouchez est ici moins attaqué qu'utilisé : il sert de démonstration. Ce que l'image affirme, à travers lui, c'est qu'on ne saurait défendre Israël - à tort ou à raison, la question n'est pas là - sans être soit fou, soit acheté. Elle interdit par principe l'existence d'une position défendable, et donc l'existence même d'un débat.

Le test.

Interrogé à son tour par les deux journalistes de Bruzz, l'artiste de son côté nous assure qu'il s'exprime « *mieux par la peinture que par les mots* ». Donc acte. Sa remarque ne fait que souligner la distinction que font les historiens du racisme entre l'antisémitisme de plume (les mots) et l'antisémitisme de trait (caricature), le pousse-au-crime par excellence des propagandistes nazis (cf. Stürmer). Que l'on traduise le dessin en phrase : : « *Georges-Louis Bouchez défend Israël parce qu'il est le pantin d'une Amérique aux mains des Juifs.* » Ainsi formulée, nul ne l'afficherait sur un mur d'exposition. L'image dit ce que la phrase n'oserait pas dire. Et c'est là toute sa fonction : faire passer par l'évidence visuelle une proposition qui ne survivrait pas à son énonciation explicite. Reste la contre-épreuve, que nous soumettons à l'auteur comme à ses défenseurs : aucune des critiques légitimes que l'on peut adresser à Georges-Louis Bouchez sur ce dossier - et il en existe - n'exigeait de convoquer une étoile de David. Qu'il ait fallu ce symbole pour dire ce qui devait être dit constitue, à soi seul, l'aveu.

Ce qu'une exposition publique engage.

On nous opposera la liberté d'expression. A suivre, toujours dans Bruzz, Koen Lemmens, professeur de droits de l'homme à la KU Leuven et spécialiste de la liberté d'expression,

les artistes bénéficient d'une large protection lorsqu'ils critiquent des personnalités publiques. Les artistes doivent pouvoir exprimer, nous dit-il, librement des critiques acerbes au nom de la liberté artistique. Certes, mais dépeindre Bouchez comme hier Churchill, Roosevelt et aujourd'hui Macron ou encore Tsipras en créature des Juifs ne ressortit en rien de la sacrosainte liberté d'opinion mais bien de l'antisémitisme ou si l'on préfère du racisme ordinaire. Et quand bien même, devrait-on ajouter. L'argument de la liberté de la presse répond à une question qui n'a pas été posée par nos deux enseignants. « Cette image est-elle antisémite ? » et « faut-il l'interdire ? » sont deux questions distinctes. On peut soutenir que ce dessin relève de la liberté d'expression et qu'il est antisémite : la première proposition ne réfute pas la seconde. La liberté d'expression a ses limites. Elle ne le protège pas d'un jugement, sinon d'un procès, et surtout elle n'a jamais impliqué un droit à l'accrochage, encore moins un droit au subsidé. Car il ne s'agit plus ici d'un dessin isolé sur un réseau social. Il s'agit d'une œuvre sélectionnée, encadrée, éclairée, portée à la connaissance du public par une association qui vit de l'argent des habitants de Jette. Exposer, c'est choisir ; choisir, c'est engager sa responsabilité. Une commune bruxelloise ne peut pas, en 2026, financer la mise en scène du plus meurtrier des mythes politiques européens et s'abriter derrière l'autonomie artistique. Ni les responsables de l'ASBL ni le collège communal ne peuvent prétendre n'avoir rien vu : l'étoile de David substituée aux étoiles de l'Union n'est pas un détail, c'est le sujet de l'image. Cette ignorance de la part d'un homme aussi avisé que Wodek Majewski, le fondateur de l'Atelier 340 Muzeum, qui plus originaire de Pologne, le pays qui a payé le plus lourd tribut pendant la Shoah, est incompréhensible. Il n'est pas sans savoir les ravages causés par l'antisémitisme de trait.



Affiche antisémite nazie à destination de la population polonaise 1941

En conclusion, une évidence s'impose non seulement à l'historien mais à tout honnête homme : cette caricature relève de l'antisémitisme. Ceux qui ne le voient pas sont ignorants ; ceux qui feignent de ne pas le voir sont complices.